

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, l'honorable député de York-Peel (M. Stevens) n'a parlé que cinq minutes ces derniers jours et, aujourd'hui il a commencé à 11 h 39.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Je regrette, monsieur le Président, cela fait en tout dix minutes.

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable député de Bow River a d'habitude raison.

L'honorable député de Brandon-Souris (M. Clark).

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je suis très heureux de cette première occasion qui m'est offerte de prendre la parole pour participer aux débats de cette Chambre, et je tiens d'abord à remercier les électeurs de Brandon-Souris de l'appui qu'ils m'ont manifesté lors des dernières élections partielles.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Clark (Brandon-Souris): J'envisage avec plaisir cette perspective de servir mes commettants pendant les derniers jours de cette Législature et, je l'espère, pendant de nombreuses autres.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Clark (Brandon-Souris): Je suis particulièrement heureux de parler sur cet amendement puisqu'il a beaucoup été question du tarif du Corbeau pendant la campagne des élections partielles. J'aimerais donc vous transmettre, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, les vues des agriculteurs de ma circonscription, vues qu'ils ont souvent exprimées au cours des quatre derniers mois.

Je dois dire en commençant qu'il existe de nombreuses divergences d'opinions sur cette proposition, mais ces divergences, à mon avis, concernent plutôt le détail que le fond de la question. La grande majorité des agriculteurs de ma circonscription sont opposés à la politique gouvernementale des transports sous sa forme actuelle. C'est pourquoi je prends la parole pour appuyer fermement cet amendement visant à retarder de six mois l'étude de ce projet de loi; j'estime en effet qu'il faudrait avoir plus de temps pour l'étudier, car c'est une proposition très importante qui comporte de nombreux détails.

La moitié de mes commettants habitent la partie rurale de Brandon-Souris pour ainsi dire et même ceux qui vivent dans la ville de Brandon savent fort bien que l'agriculture est le pilier de l'économie de ma circonscription. Par ailleurs, tous mes électeurs reconnaissent que l'industrie agricole joue un rôle de tout premier plan dans la vie économique de l'Ouest canadien.

Depuis plusieurs années, malheureusement, les agriculteurs des Prairies traversent une crise financière due à une combinaison de facteurs, dont beaucoup résultent directement des politiques énergétique et économiques du présent gouvernement. D'une part, les taux d'intérêt à la hausse, et de l'autre les coûts extrêmement élevés du combustible et des engrais ont poussé les coûts des agriculteurs à des niveaux records. Ce qui est tragique, c'est que ces coûts sont montés en flèche au moment même où les revenus des agriculteurs diminuaient en

raison de la chute des prix mondiaux. Résultat: les agriculteurs de l'Ouest canadien traversent actuellement une crise financière extrêmement grave. Par conséquent, la proposition actuelle du gouvernement d'abolir le tarif du Corbeau et d'augmenter les frais de transport pour les agriculteurs survient à un moment extrêmement critique de l'histoire de l'agriculture dans l'Ouest.

La plupart des agriculteurs que j'ai consultés sont très conscients du besoin d'améliorer le système de transport et ils sont disposés à y contribuer une part raisonnable. Ils soutiennent très légitimement, cependant, qu'il y a des limites réelles à ce qu'ils peuvent se permettre. C'est pourquoi, lors de la campagne des élections partielles, j'ai proposé, comme je l'ai indiqué dans cette Chambre la semaine dernière, que la part des coûts de transport que les agriculteurs doivent défrayer doit être établie de façon à ne pas compromettre la rentabilité de leur exploitation.

Ce qu'il faut donc c'est prévoir dans la loi un prix plafond qui protégera l'agriculteur au cas où ses coûts augmenteraient alors que la valeur de son produit diminuerait. Je propose donc qu'on fixe ce plafond à environ 7 p. 100 du prix initial du grain ou à 7 p. 100 du prix moyen du grain non réglementé par la Commission. Ce pourcentage correspond aux coûts moyens de transport de l'agriculteur au cours du dernier quart de siècle. Si cette proposition est acceptée, les agriculteurs sauront que leurs coûts de transport n'augmenteront pas de façon exagérée ou au-delà de leur capacité de payer.

L'établissement d'un tel plafond, qui serait passablement moins élevé que le seuil de 10 p. 100 du prix moyen pondéré des grains proposé par le gouvernement, exigerait bien entendu, que le gouvernement fédéral consente à épargner une plus grande part, qu'il ne l'envisage en ce moment, du coût d'amélioration du réseau ferroviaire de notre pays. Les députés de ce côté de la Chambre, monsieur le Président, sont absolument convaincus que la meilleure façon de dépenser son argent serait d'améliorer le système de transport ferroviaire pour les agriculteurs plutôt que de soutenir d'autres projets, et de déboursier par exemple 1.4 milliard de dollars pour couvrir les pertes de Canadair.

• (1150)

Les producteurs de céréales des Prairies doivent non seulement obtenir l'assurance que la part qu'ils devront assumer des coûts de transport sera réglementée dans une loi, mais que ces tarifs réduits s'appliqueront quelle que soit la quantité de céréales produite. On ne ferait que les inciter à être moins productifs si l'on proposait de demander le plein tarif commercial à l'égard de la partie de la récolte excédant 31,3 millions de tonnes.

En conclusion, j'aimerais souligner que de nombreux producteurs de céréales de l'Ouest aimeraient pouvoir étudier plus à fond cette proposition gouvernementale qui risque de nuire considérablement à l'industrie agricole de l'Ouest si elle est appliquée telle quelle. Ces producteurs ainsi que les diverses associations agricoles auxquelles ils appartiennent veulent plus de temps pour étudier le projet de loi et en arriver à un consensus à ce sujet. Je vote donc en faveur de l'amendement qui vise à retarder de six mois l'étude de ce projet de loi.